



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Scieries

Question écrite n° 2545

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le ralentissement de la construction et ses conséquences désastreuses sur le fonctionnement des scieries de bois résineux en Franche-Comté et plus particulièrement sur le Jura. En effet, en 1991, le ralentissement a provoqué une chute des cours des bois destinés à la charpente, mais les entreprises sont parvenues à gérer cette perte de rentabilité. Cependant, cette année à la veille de l'hiver, la vente de bois a atteint des proportions de l'ordre de 25 à 40 p. 100 en volume, pour les premières entreprises touchées, tendance qui se confirme. Les premières mesures prises dans la profession ont été la réduction des horaires de travail et la mise en place officielle du chômage partiel. Pour 1993, il semble que le nombre de constructions prévues soit inférieur à 270 000 mises en chantiers et que le nombre de maisons individuelles chute de 50 p. 100 sur deux années. C'est donc tout un secteur économique qui est très sérieusement menacé de cessations d'activité. Compte tenu du fait que la forêt de Franche-Comté produit un revenu annuel de 500 millions de francs, concernant environ 2 500 familles avec la sylviculture et les usines de première transformation et drainant plus de 12 000 emplois dans le secteur bois, seconde transformation comprise, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation alarmante ainsi qu'à l'importation massive de bois scandinaves qui contribue à déstabiliser le marché.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les exploitants forestiers et les scieurs traversent, depuis plusieurs mois, une grave crise due à la conjonction de plusieurs facteurs : tempêtes de 1990, qui ont abattu en France et en Allemagne près de 100 millions de mètres cubes de bois et ont largement déstabilisé le marché ; récession économique, notamment dans le secteur du bâtiment, qui représente le principal débouché des entreprises du bois ; importations massives de sciages résineux à bas prix en provenance des pays nordiques, à la suite des très fortes dévaluations monétaires de la Suède et de la Finlande. Face à ces difficultés, qui mettent en danger l'équilibre économique de la filière forêt-bois, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre, à la suite de la rencontre entre le Premier ministre et les organisations professionnelles concernées, tout un ensemble de mesures, afin notamment d'alléger les besoins en trésorerie des entreprises du bois : le paiement de la taxe de 1,3 p. 100 sur les bois ronds, qui est prélevée au profit du BAPSA, est ainsi reporté à la mi-décembre ; une dotation de 30 MF, en faveur de ce secteur, a été votée par le Parlement lors de la dernière loi de finances rectificative. Elle doit permettre d'aider les entreprises de première transformation et d'exploitation forestière dont la trésorerie est dégradée et qui ont dû faire appel à des crédits court terme. Cette mesure est applicable à l'heure actuelle. Enfin, le Gouvernement a demandé avec insistance à la commission des communautés européennes l'instauration d'une clause de sauvegarde envers les pays nordiques, afin de limiter leurs exportations de sciages résineux à bas prix. À ces mesures, il convient d'ajouter les efforts effectués par l'office national des forêts, à la demande du ministère de l'agriculture, afin de reporter de six mois le paiement des échéances dues en février par les exploitants forestiers. Enfin, le dispositif élaboré par le Gouvernement en faveur des PMI-PME bénéficiera largement aux industries du bois, de même que la relance du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2545

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1680

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3048